

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU VAL-SAINT-FRANÇOIS,
MUNICIPALITÉ D'ULVERTON**

Procès-verbal de la réunion régulière du 5 juin 2017, tenue à l'hôtel de ville d'Ulverton, 151, route 143, Ulverton (Québec), à 19 h 30, sous la présidence de Claude Mercier; maire; Louise Saint-Pierre, directrice générale, secrétaire-trésorière, est présente.

PRÉSENCES : CLAUDE LEFEBVRE
 ROBERT BÉLANGER
 JEAN-PIERRE BORDUA
 MAURICE RICHARD
 CARL ARCAND
 MARK CROSS

ABSENCE

IL Y A QUORUM.

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Rés. 084-2017 Il est proposé par Claude Lefebvre, appuyé par Maurice Richard et unanimement résolu d'ouvrir l'assemblée à 19 h 36.

ADOPTÉ

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Rés. 085-2017 Il est proposé par Jean-Pierre Bordua, appuyé par Robert Bélanger et résolu d'adopter l'ordre du jour.

ADOPTÉ

**3. LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE
RÉGULIÈRE DU 1^{ER} MAI 2017**

Rés. 086-2017 Il est proposé par Maurice Richard, appuyé par Mark Cross et unanimement résolu d'adopter le procès-verbal de la réunion régulière du 1^{er} mai 2017.

ADOPTÉ

4. ADOPTION DES COMPTES DU MOIS PRÉCÉDENT

Rés. 087-2017 Il est proposé par Jean-Pierre Bordua, appuyé par Robert Bélanger et unanimement résolu d'adopter les déboursés pour la période du 28 avril au 5 juin 2017 au montant de 137 602,19 \$.

ADOPTÉ

**5. PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONSEILLERS SUR LES RAPPORTS
DE LA VOIRIE, DES LOISIRS ET DU MAIRE**

6. CORRESPONDANCE : DÉPOSÉE

7. PERMIS ÉMIS DEPUIS LE 1^{ER} MAI 2017 : 6

2 agrandissements
1 abattage
1 démolition
1 construction
1 remblai

8. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS : 15 MINUTES

Le citoyen Berthier Plante dépose un document portant sur l'histoire du motocross et sa réaction à l'article paru dans le journal *L'Express* sur le déménagement de l'activité à Notre-Dame-du-Bon-Conseil. Il demande au Conseil de prendre la responsabilité de faire respecter l'ordonnance de la C.P.T.A.Q.

Le maire lui répond que les vérifications seront faites auprès des instances concernées quant à l'étendue et aux limites des responsabilités d'une Municipalité en cette matière; qu'une réponse lui sera transmise.

Martine Bergeron tient à souligner sa satisfaction devant la fin de l'activité motocross à Ulverton.

Michel Monfils demande si la Municipalité a exigé des tests de granulométrie et de compaction pour les travaux effectués dans le domaine Bernier. Le maire lui répond que nous avons reçu les résultats des tests de granulométrie, conformes et revus par un ingénieur, et qu'aucun test de compaction n'a été exigé lors des travaux, d'autant plus que la 6^e avenue est très peu passante.

9. **RÉSOLUTION D'APPUI AUX DEMANDES DES MUNICIPALITÉS DANS LE DOSSIER DU PAERRL**

Rés. 088-2017

ATTENDU QUE le Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local (PAERRL) a été mis sur pied à la suite d'une décision gouvernementale visant à rétrocéder, le 1^{er} avril 1993, la gestion du réseau routier local aux municipalités;

ATTENDU QUE le volet principal du PAERRL vise à maintenir la fonctionnalité de routes locales de niveau 1 et 2 transférées ainsi que de routes locales de même niveau gérées par les municipalités avant le 1^{er} avril 1993;

ATTENDU QUE les compensations distribuées aux municipalités visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts dont les municipalités sont responsables et situés sur ces routes;

ATTENDU QUE les seuls frais encourus reconnus comme admissibles sont :

- les dépenses de fonctionnement, soit l'entretien des systèmes suivants :
 - sécurité
 - chaussée
 - drainage
 - abords des routes;
- les dépenses d'investissement dont l'usage est destiné de façon prépondérante à l'entretien des routes, c'est-à-dire :
 - achat de véhicules (camionnettes, camions, etc.)
 - achat de machinerie (tracteurs, appareils, machines, etc.);

ATTENDU QUE depuis 2016, toute dépense liée à l'entretien d'hiver des routes locales de niveau 1 et 2 n'est plus admissible au PAERRL;

ATTENDU QUE le volet principal du PAERRL devrait être conçu afin de permettre aux municipalités visées de s'acquitter adéquatement de leurs responsabilités en matière d'entretien estival et hivernal des routes locales de niveaux 1 et 2;

ATTENDU QUE les dépenses liées à l'entretien hivernal représentent une très grande partie des budgets municipaux et qu'elles devraient être incluses dans les dépenses de fonctionnement ainsi que dans les dépenses d'investissement du PAERRL;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Claude Lefebvre, appuyé par Mark Cross et résolu unanimement

- Que la Municipalité d'Ulverton demande au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports du Québec de revoir sa décision et de ne pas exclure les dépenses liées à l'entretien d'hiver de la reddition de comptes du PAERRL;
- De transmettre copie de la présente résolution à Monsieur Laurent Lessard, ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports du Québec, à la MRC du Val-Saint-François, à la Fédération québécoise des municipalités, à la direction régionale du ministère des affaires

municipales et de l'Occupation du territoire, ainsi qu'à la députée, Madame Karine Vallières.

ADOPTÉ

10. RÉSOLUTION POUR RENOUVELER L'ADHÉSION DE LA MUNICIPALITÉ AU CONSEIL SPORTS ET LOISIRS DE L'ESTRIE

Rés. 089-2017

Il est proposé par Mark Cross, appuyé par Claude Lefebvre et unanimement résolu de renouveler notre adhésion au Conseil Sports et Loisirs de l'Estrie pour un montant annuel de 70 \$.

ADOPTÉ

11. RÉSOLUTION POUR AUTORISER LA DIRECTRICE GÉNÉRALE À METTRE EN MARCHÉ LE PROCESSUS D'EMBAUCHE D'UN(E) ADJOINT(E) À LA DIRECTION

Rés. 090-2017

ATTENDU QUE l'actuel adjoint à la directrice générale a annoncé son départ à la fin du mois de décembre 2017;

ATTENDU QUE le Conseil désire s'assurer d'une bonne planification de la relève éventuelle à la direction générale de la Municipalité;

ATTENDU QUE le budget 2017 prévoit l'embauche d'un(e) adjoint(e) à la direction en vue qu'il/elle occupe éventuellement le poste de directeur général après avoir été formé(e) aux exigences du poste;

Il est proposé par Carl Arcand, appuyé par Robert Bélanger et résolu unanimement d'autoriser la directrice générale à mettre en place le processus d'embauche d'un(e) adjoint(e) à la direction et ce, selon le calendrier présenté au Conseil.

ADOPTÉ

12. RÉSOLUTION POUR RÉPONDRE AUX BESOINS DE TRANSPORT ADAPTÉ D'UNE CITOYENNE

Rés. 091-2017

ATTENDU QUE la Municipalité a la responsabilité d'offrir un service de transport adapté à tout citoyen qui en a besoin;

ATTENDU QUE l'une de nos citoyennes doit conduire son fils handicapé alternativement à Windsor, Richmond et Asbestos plusieurs fois par semaine pour des soins de physiothérapie;

ATTENDU QUE celle-ci peut, pour l'instant, assurer le transport de l'enfant dans sa propre voiture;

Il est proposé par Jean-Pierre Bordua, appuyé par Robert Bélanger et unanimement résolu de rembourser, à raison de 0,46 \$/km les déplacements de la citoyenne quand elle conduit son fils à ses traitements de physiothérapie.

ADOPTÉ

13. RÉSOLUTION POUR DEMANDER DES SOUMISSIONS EN VUE DE LA RÉALISATION DE TRAVAUX DE REPROFILAGE SUR NOS CHEMINS (PAERRL 2017)

Rés. 092-2017

Il est proposé par Jean-Pierre Bordua, appuyé par Robert Bélanger et unanimement résolu de demander des soumissions (taux horaire) auprès de trois entrepreneurs de la région en vue de travaux de reprofilage et ce, pour un montant tenant compte des dépenses effectuées dans le cadre du budget. (PAERRL 2017)

ADOPTÉ

14. **RÉSOLUTION POUR NÉGOCIER UN CONTRAT DE GRÉ À GRÉ AVEC SERVICES MATREC POUR LA LOCATION D'UN CONTENEUR DESTINÉ À LA COLLECTE DES DÉCHETS NON VALORISABLES**

Rés. 093-2017

Il est proposé par Jean-Pierre Bordua, appuyé par Carl Arcand et résolu unanimement de signer un contrat de gré à gré avec Services Matrec pour la location d'un conteneur destinés à la collecte des déchets non valorisables pour un montant maximal de 1 000 \$.

ADOPTÉ

15. **RÉSOLUTION POUR AUTORISER UNE ENTENTE DE GRÉ À GRÉ AVEC L'ENTREPRISE MAÇONNERIE CLAIR POUR LA RÉPARATION DES JOINTS DE MAÇONNERIE SUR LES MURS EXTÉRIEURS DE L'HÔTEL DE VILLE**

Rés. 094-2017

Il est proposé par Carl Arcand, appuyé par Claude Lefebvre et résolu unanimement d'autoriser la signature d'un contrat de gré à gré avec l'entreprise Maçonnerie Clair pour la réparation des joints de maçonnerie sur les murs extérieurs de l'hôtel de ville et ce, pour un montant de 725 \$ + taxes.

ADOPTÉ

16. **AFFAIRES NOUVELLES**

A. RÉSOLUTION POUR DÉLÉGUER LE MAIRE AU BBQ FEST DE RICHMOND LE 14 JUIN 2017

Rés. 095-2017

Il est proposé par Mark Cross, appuyé par Claude Lefebvre et unanimement résolu de déléguer le maire au BBQ Fest de Richmond le 16 juin 2017.

ADOPTÉ

B. RÉSOLUTION POUR AUTORISER LA DIRECTRICE À PLACER DES ANNONCES D'OFFRE D'EMPLOI DANS LES JOURNAUX L'ÉTINCELLE ET L'EXPRESS DE DRUMMONDVILLE

Rés. 096-2017

Il est proposé par Mark Cross, appuyé par Claude Lefebvre et unanimement résolu d'autoriser la directrice à placer des annonces d'offre d'emploi dans les journaux *L'étincelle* de Windsor et *L'Express* de Drummondville.

ADOPTÉ

C. RÉSOLUTION POUR AUTORISER LE MAIRE À SIGNER L'ENGAGEMENT DE PROMOUVOIR LES SAINES HABITUDES DE VIE PROPOSÉ PAR L'ORGANISME VAL EN FORME

Rés. 097-2017

Il est proposé par Maurice Richard, appuyé par Claude Lefebvre et unanimement résolu d'autoriser le maire à signer l'engagement proposé par l'organisme *Val en forme* de promouvoir les saines habitudes de vie dans notre municipalité.

ADOPTÉ

D. RÉSOLUTION POUR AUTORISER LA LOCATION D'UNE NACELLE POUR L'INSTALLATION DE POTEAUX DE SIGNALISATION ET L'EMBAUCHE D'UN ASSISTANT POUR L'EMPLOYÉ DE VOIRIE

Rés. 098-2017

Il est proposé par Mark Cross, appuyé par Carl Arcand et unanimement résolu d'autoriser la location d'une nacelle pour l'installation de poteaux de signalisation pendant une période d'une semaine au montant 675 \$ + taxes de même que l'embauche d'un assistant pour l'employé de voirie.

ADOPTÉ

E. RÉOLUTION POUR DEMANDER DES SOUMISSIONS EN VUE DE LA RÉALISATION DE TRAVAUX DE RECHARGEMENT SUR LE CHEMIN SMITH (PAARRM 2017)

Rés. 099-2017

Il est proposé par Mark Cross, appuyé par Robert Bélanger et unanimement résolu de demander des soumissions (taux horaire) auprès de trois entrepreneurs de la région en vue de travaux de rechargement sur le chemin Smith et ce, pour un montant en deçà de 30 000 \$. (PAARRM 2017).

ADOPTÉ

17. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

18. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

PROPOSÉ PAR Claude Lefebvre,

L'assemblée est levée à 20 h 45.

Claude Mercier, maire

Louise Saint-Pierre, secrétaire-trésorière